



**Communiqué de presse  
Luxembourg, le 5 septembre 2019**

## **Pour renforcer l'efficacité des consultations publiques de la Commission européenne, un meilleur contact avec les citoyens s'impose, selon la Cour des comptes européenne**

Le cadre mis en place par la Commission européenne pour consulter le public au moment d'élaborer et d'évaluer la législation et les politiques de l'UE est d'un niveau élevé, d'après un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne. Les auditeurs estiment que la performance d'une sélection de consultations publiques lancées récemment par la Commission s'est avérée globalement satisfaisante. Ils recommandent cependant à la Commission d'améliorer sa communication avec les citoyens afin de promouvoir une plus large participation. Ils lui recommandent en outre, pour éviter toute manipulation des résultats, d'assurer une meilleure surveillance du processus et une meilleure évaluation des contributions des citoyens.

La Commission consulte les citoyens et les parties prenantes dans tous les domaines d'action de l'UE et tout au long du cycle d'élaboration des politiques. Ceux-ci peuvent également exposer leurs points de vue à n'importe quelle étape de ce cycle, du lancement des politiques de l'UE jusqu'à leur évaluation, par l'intermédiaire du portail «Donnez votre avis» mis en place par la Commission, laquelle procède chaque année à plus de 100 consultations publiques.

Les auditeurs ont cherché à déterminer si les consultations publiques de la Commission permettaient vraiment d'aller à la rencontre des citoyens et des parties prenantes et de mettre à profit leurs contributions. Ils ont examiné une sélection de consultations en ligne récentes, dont celles sur les changements d'heure saisonniers, sur les mesures en matière de migration et sur la politique agricole. Ils ont également procédé à une enquête de perception pour connaître le degré de satisfaction effective des participants à ces consultations.

*«La participation des citoyens aux consultations publiques est essentielle pour préserver la légitimité démocratique de l'UE et pour concevoir des lois et des politiques de qualité», a déclaré M<sup>me</sup> Annemie Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport.* *«La Commission devrait s'investir davantage pour obtenir la participation du public, en*

*L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu).*

## **ECA Press**

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

*touchant le plus grand nombre possible de citoyens, et informer les participants de l'issue des consultations publiques.»*

Si les auditeurs reconnaissent que le cadre de la Commission est d'un niveau élevé et que les participants sont globalement satisfaits du processus de consultation publique, ils ont relevé des défaillances lorsqu'il s'agit d'aller à la rencontre des citoyens et de leur donner un retour d'information.

En 2018, la participation moyenne par consultation était de 2 000 citoyens. Cette moyenne ne tient pas compte de la consultation sur le changement d'heure, qui a recueilli un nombre record de 4,6 millions de réponses même si la grande majorité d'entre elles provenaient d'un seul État membre (l'Allemagne). Néanmoins, les auditeurs ont également remarqué, dans leur échantillon, une consultation publique à laquelle trois personnes seulement avaient participé, ce qui montre, selon eux, que la Commission doit améliorer ses activités de communication. Ils lui recommandent de coopérer davantage avec ses bureaux et les autorités dans les États membres pour diffuser plus largement les informations relatives aux consultations, et d'adapter ses canaux de communication de manière à élargir l'éventail des participants potentiels et à combler les éventuels déficits d'information. Selon les auditeurs, les consultations ayant enregistré les taux de réponse les plus faibles ne sont pas passées, pour toucher les publics cibles, par des canaux de communication diversifiés, contrairement à celles dont les taux étaient les plus élevés.

La participation était également plus importante lorsque le questionnaire était disponible dans toutes les langues officielles de l'UE. Or, les auditeurs n'ont pas relevé de critères clairs permettant de décider si une consultation présente un «grand intérêt pour le public» et doit donc être traduite. Lorsque tel est le cas, ou lorsqu'il s'agit d'une initiative «prioritaire», ils appellent la Commission à fournir les documents principaux dans les 24 langues officielles de l'UE, afin de permettre à l'ensemble des citoyens de participer de manière simple et efficace. Par ailleurs, les questionnaires, parfois longs et complexes, devraient être d'un abord plus facile.

Il est très probable que la diffusion, lors de la phase préparatoire, d'informations concernant la finalité d'une consultation et l'utilisation escomptée de ses résultats influe favorablement sur le taux de participation et la qualité des réponses. Les auditeurs ont observé que la Commission n'avait pas systématiquement élaboré et publié ses stratégies de consultation ou autres informations préalables, et lui demandent de le faire à l'avenir.

Les auditeurs recommandent également à la Commission de donner aux participants des informations en temps opportun sur les résultats des consultations. Ils ont constaté que les retours d'information fournis aux répondants étaient insuffisants: les rapports présentant les résultats faisaient parfois défaut ou avaient été communiqués bien après la clôture des consultations, souvent en anglais uniquement.

Les analyses de données réalisées par la Commission étaient globalement satisfaisantes, mais les auditeurs signalent que les contrôles portant sur la validité des réponses sont limités. Ils préconisent l'application de normes élevées en matière de traitement et de sécurité des données afin de garantir le processus de consultation publique contre toute manipulation des résultats. Ils recommandent à la Commission d'évaluer en outre systématiquement si ses consultations publiques atteignent l'ensemble de leurs objectifs.

**Remarques à l'intention des journalistes**

L'OCDE classe la Commission au premier rang de tous ses membres pour ce qui est d'associer les citoyens à l'élaboration de la législation. En 2018, le Parlement européen a demandé à la Cour des comptes européenne d'examiner de quelle manière les citoyens pouvaient participer et contribuer directement à chaque étape du processus législatif de l'UE.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile.

Le rapport spécial n° 14/2019 intitulé «"Donnez votre avis": les consultations publiques de la Commission mobilisent les citoyens, mais les activités de communication ne sont pas à la hauteur» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour ([www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu)). Les auditeurs ont publié précédemment des rapports sur des sujets connexes comme l'amélioration de la réglementation et la mise en pratique de la législation de l'UE.

**Contact presse pour ce rapport**

Damijan Fišer – E: [damijan.fiser@eca.europa.eu](mailto:damijan.fiser@eca.europa.eu)

T: (+352) 4398 45410 M: (+352) 621 55 22 24